

Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Apollinaire

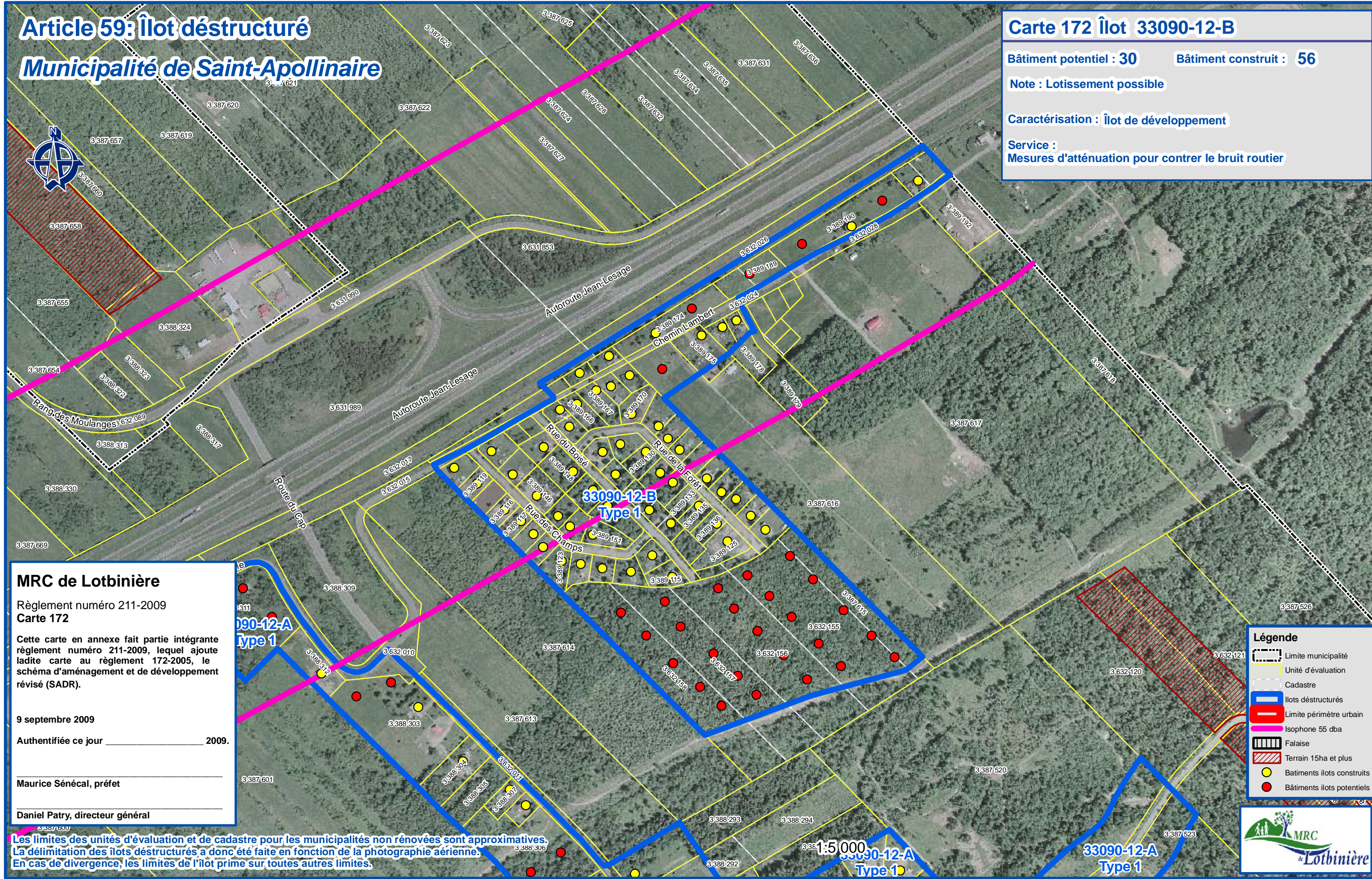
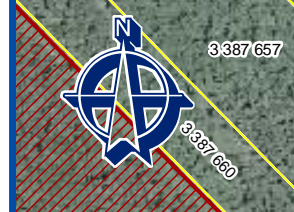
Carte 172 Îlot 33090-12-B

Bâtiment potentiel : 30 Bâtiment construit : 56

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de développement

Service :
Mesures d'atténuation pour contrer le bruit routier



MRC de Lotbinière
Règlement numéro 211-2009
Carte 172

Cette carte en annexe fait partie intégrante du règlement numéro 211-2009, lequel ajoute ladite carte au règlement 172-2005, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives. La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne. En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

- Légende**
- Limite municipalité
 - Unité d'évaluation
 - Cadastre
 - Îlots déstructurés
 - Limite périmètre urbain
 - Isophone 55 dba
 - Falaise
 - Terrain 15ha et plus
 - Bâtiments îlots construits
 - Bâtiments îlots potentiels



1:5 000

33090-12-A
Type 1

33090-12-B
Type 1

33090-12-A
Type 1